

Réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des Ministres

Paris, 7-8 juin 2023



PARTENARIAT AFRIQUE-OCDE

Partenariat Afrique-OCDE

Le Partenariat Afrique-OCDE

1. Historiquement, l'OCDE est active dans de nombreux domaines de l'action publique en Afrique et œuvre via divers canaux et auprès de multiples parties prenantes. Le Centre de développement (DEV), le Comité d'aide au développement (CAD) et le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO) portent depuis longtemps une attention particulière aux dynamiques du développement sur le continent. Avec le temps, plusieurs communautés d'action de l'OCDE ont elles aussi commencé à coopérer avec l'Afrique dans différents domaines d'intérêt commun tels que l'investissement et les échanges, les chaînes de valeur mondiales et la transformation de la production, l'intégration régionale, la fiscalité, l'intégrité et la lutte contre la corruption, la conduite responsable des entreprises, les chaînes d'approvisionnement en minerais, les statistiques et l'éducation notamment. Cette vaste coopération s'est étoffée au fil des ans, de façon concomitante avec le rôle de plus en plus important joué par l'Afrique sur la scène mondiale et l'impact croissant à l'échelle internationale de son évolution économique et sociale, y compris au sein des pays Membres de l'OCDE. En conséquence, le partenariat à venir pourrait permettre à l'Afrique de mieux s'intégrer au processus de mondialisation, et de façon plus équitable.
2. La Stratégie de relations mondiales de l'OCDE [[C/MIN\(2021\)17/FINAL](#)] a clairement mis en lumière l'intérêt que revêt pour les Membres la perspective de porter la collaboration avec l'Afrique à un niveau supérieur en s'appuyant sur une vision stratégique à l'échelle de l'Organisation. La volonté de renforcer la coopération exprimée par l'OCDE et l'Union africaine (UA) à la Réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des Ministres (RCM) de juin 2022¹ et les résultats concluants du 21^e Forum économique international sur l'Afrique ont marqué une nouvelle étape dans la relation entre l'Organisation et les parties prenantes africaines.
3. Après que la RCM a invité le Secrétaire général à œuvrer en direction d'un Partenariat entre l'OCDE et l'Afrique, sur la base des documents [C/MIN\(2022\)4](#) et [C/M\(2022\)14](#), point 175, iv), en juin 2022, le Secrétariat de l'OCDE et la Commission de l'Union africaine (CUA) ont engagé un processus de consultation en vue de définir et de formaliser un partenariat renforcé et inclusif, dans le cadre d'un dialogue sur un pied d'égalité et selon le principe de l'intérêt mutuel.
4. Le partenariat proposé vise à mettre en œuvre un programme de travail décidé d'un commun accord, conçu pour soutenir le programme de transformation de l'Afrique et encourager la convergence des pays africains vers les normes et bonnes pratiques de l'OCDE, en tirant parti des travaux existants menés avec les parties prenantes de rayonnement continental, régional et national et en ouvrant la voie à de nouveaux axes de travail. Le partenariat devrait permettre d'assurer une plus forte présence des pays africains dans les diverses enceintes de l'OCDE où des responsables publics se réunissent pour débattre de politiques destinées à relever des défis de portée mondiale et régionale,

¹ [La Commission de l'Union africaine \(CUA\) et l'OCDE examinent un partenariat potentiel en vue de faire face à des défis de dimension mondiale.](#)

enrichissant ainsi les informations à la disposition de l'OCDE ainsi que son savoir-faire afin d'harmoniser les règles du jeu mondiales et de renforcer la cohérence des politiques au service du développement.

Encadré 1. Le processus de consultation

La méthodologie appliquée pour définir les domaines prioritaires de coopération se fondait sur trois critères principaux établis d'un commun accord par la Commission de l'Union africaine (CUA) et le Secrétariat de l'OCDE dans le but de garantir :

- a) la tenue d'échanges axés sur les résultats et mettant l'accent sur les domaines dans lesquels l'OCDE apporte une valeur ajoutée reconnue ;
- b) l'appropriation et l'adhésion politique à la faveur de discussions au niveau des responsables de haut niveau et de réunions techniques ;
- c) la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité à travers des mécanismes clairs de suivi et d'évaluation.

Pour refléter la diversité du continent africain et prendre en considération le point de vue des diverses parties prenantes, le processus de consultation combinait trois niveaux de dialogue : continental, régional et national.

Commission de l'Union africaine (CUA). La CUA collabore avec le Secrétariat de l'OCDE au plus haut niveau politique, sa Vice-présidente, S.E. Monique Nsanzabaganwa, pilotant le processus aux côtés de la Secrétaire générale adjointe de l'OCDE Mme Kerri-Ann Jones. Après une première discussion approfondie avec S.E. Albert Muchanga, Commissaire au commerce et à l'industrie, des consultations avec d'autres commissaires ont eu lieu, portant sur les domaines de l'agriculture, du développement rural, de l'économie maritime et de l'environnement durable (avec S.E. Josefa Leonel Correia Sacko) ainsi que sur l'éducation, la science, la technologie et l'innovation (avec S.E. Mohamed Belhocine). Des directeurs de l'OCDE ont participé à ces réunions, qui ont permis de définir un ensemble clair de priorités pour chaque domaine d'action.

Entités africaines multilatérales et régionales. Le processus de consultation avec les communautés économiques régionales (CER) et les organismes africains spécialisés s'est déroulé sous forme de discussions au niveau de hauts responsables et/ou de réunions au niveau opérationnel. Des consultations ont été organisées avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), le Secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), l'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD), la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA-ONU), le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) et la Banque africaine de développement (BAfD).

Pays africains. Une collaboration a été amorcée avec les pays africains qui ont des liens historiques forts avec l'OCDE ainsi qu'avec des pays ayant exprimé le souhait de renforcer leurs relations avec l'Organisation. L'organisation d'un déjeuner de travail à l'occasion de la visite de Sa Majesté le Roi Felipe VI d'Espagne à l'OCDE a marqué un premier pas vers la mise en place du **Groupe informel des Amis de l'Afrique**, qui vise à favoriser le dialogue et l'échange d'informations entre l'OCDE et les Ambassadeurs africains.

Le Secrétariat de l'OCDE a participé au Sommet de l'Union africaine sur l'Industrialisation et la Diversification Economique organisé par le gouvernement du Niger à Niamey du 20 au 25 novembre 2022, ainsi qu'au Forum des entreprises de la ZLECAf au Cap (Afrique du Sud), du 16 au 19 avril 2023.

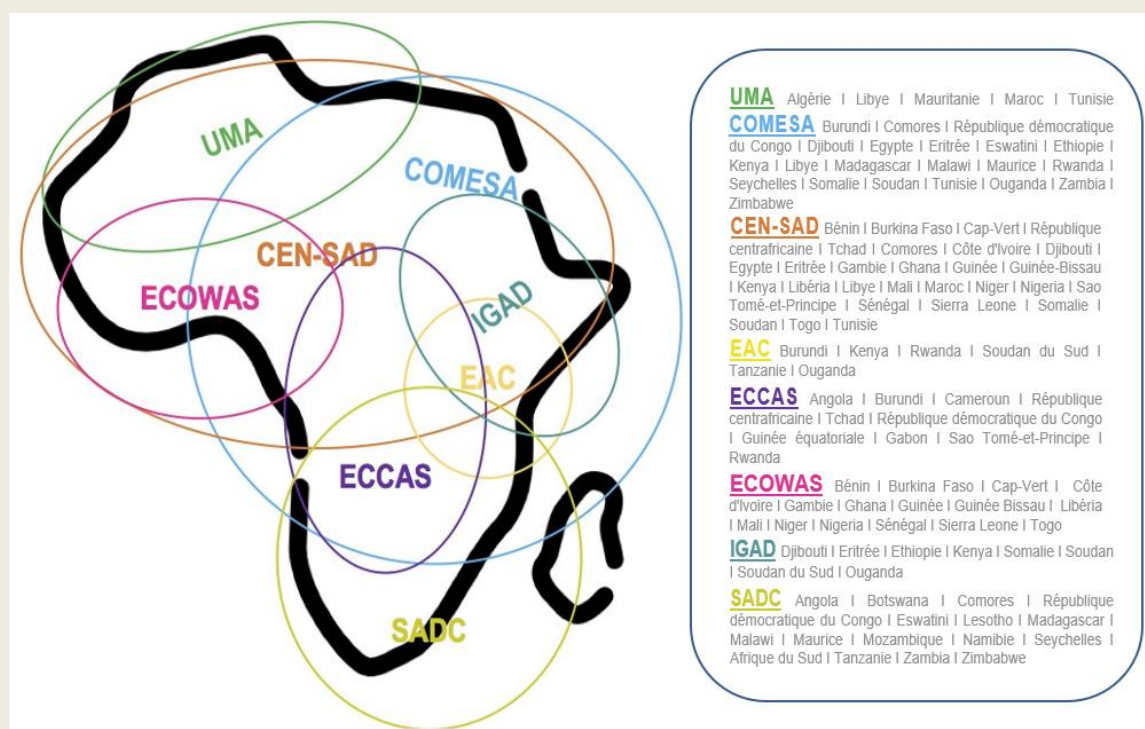
Axe stratégique du partenariat : l'intégration continentale comme principal moteur de la transformation économique

5. **Les priorités de l'Afrique sont guidées par l'Agenda 2063, qui esquisse une vision large, inscrite sur le long terme, pour le continent**². L'Agenda 2063 est un cadre stratégique à l'échelle de l'Afrique qui vise à assurer un développement inclusif et durable dans toutes les régions et tous les pays du continent. Parmi les thématiques qu'il aborde figurent l'intégration régionale et la transformation de la production, l'agriculture et la sécurité alimentaire, la fiscalité, les financements innovants à l'appui du développement durable, le financement des infrastructures, la bonne gouvernance, le développement du secteur privé, l'innovation technologique, le changement climatique, la croissance verte et bleue, la coopération triangulaire et la coopération Sud-Sud, et la contribution sur un pied d'égalité des femmes et des hommes au développement de leur société.
6. Les consultations ont mis en lumière le rôle moteur de l'intégration économique à l'échelle du continent dans l'action publique et la transformation structurelle. **La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf)**, avec ses multiples volets, comprend un programme d'action stratégique et est porteuse d'un impact potentiel considérable aux niveaux multilatéral, régional et national. Les retombées de la **pandémie de COVID-19** et de la **guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine** ont renforcé la dynamique politique en faveur de l'intégration. Les importantes perturbations subies par les chaînes d'approvisionnement, la hausse des prix de l'énergie et des produits alimentaires et l'approvisionnement insuffisant en produits pharmaceutiques – qui s'est traduit par les taux de vaccination les plus faibles au monde – renforcent la nécessité d'améliorer la résilience économique à l'échelle du continent.
7. Il est ressorti des consultations que la mise en œuvre de la ZLECAf devrait privilégier l'alignement des politiques nationales sur les objectifs poursuivis à l'échelle continentale et que l'expertise de l'OCDE dans ce domaine pourrait apporter des orientations utiles, notamment par une coopération plus étroite avec les **CER**, qui sont appelées à jouer un rôle important dans la réalisation de cet objectif. De fait, depuis sa création il y a plus de 60 ans, l'OCDE s'emploie à aider ses Membres à promouvoir une culture de conformité et de redevabilité par l'alignement de leurs cadres stratégiques et juridiques sur les engagements pris au niveau multilatéral. À cette fin, des mécanismes efficaces de recensement et de diffusion des bonnes pratiques, ainsi que des processus d'apprentissage mutuel et d'examen par les pairs, contribuent à renforcer la qualité et l'incidence globales des politiques déployées par les pays Membres. Ces travaux, menés par l'intermédiaire des divers comités et communautés de l'OCDE, peuvent servir d'inspiration pour la coopération des CER avec les institutions continentales et les nations africaines.
8. L'UA reconnaît huit CER, créées pour faciliter, grâce à leur pouvoir fédérateur, l'intégration économique et la collaboration entre pays africains. Leurs secrétariats veillent au respect par les États membres des obligations prévues par les traités et facilitent la prise de décisions au niveau multilatéral ainsi que la mise en œuvre des politiques en faveur de l'intégration régionale. Si les CER sont des institutions autonomes, l'UA joue un rôle important en renforçant la coordination stratégique entre elles dans le but de promouvoir l'unité des peuples africains. L'amélioration de la coordination entre les CER et l'UA est un objectif que ces institutions s'efforcent

² Union africaine (2013) <https://au.int/fr/agenda2063/vue-ensemble> et <https://au.int/fr/agenda2063/objectifs>.

d'atteindre. À titre d'illustration, l'AUDA-NEPAD s'emploie actuellement à mettre en place une plateforme visant à renforcer la coordination entre les CER, afin d'aider ces dernières à gagner en harmonie dans la réalisation de leurs objectifs. Dans le cadre des consultations menées, l'AUDA-NEPAD a invité l'OCDE à apporter son soutien à cette plateforme et à contribuer à ses objectifs.

Encadré 2. Carte des communautés économiques régionales (CER) africaines



Source : Compilation de l'OCDE (2021)

- La diversité de l'Afrique impose d'adopter des approches sur mesure pour tenir compte de l'hétérogénéité de ses pays. Cette hétérogénéité découle de l'existence de **degrés de croissance économique et de diversification** différents, mais aussi de **contextes structurels** qui pèsent différemment sur les diverses économies africaines. Les grandes économies diversifiées comme l'Égypte et l'Afrique du Sud, les économies sans littoral, les économies côtières, les économies riches en ressources et les pays exposés à des risques en matière de fragilité, par exemple dans la région du Sahel et en Afrique de l'Ouest et centrale, sont confrontés à des situations et des défis de nature différente auxquels le Partenariat doit répondre.

Domaines de travail et résultats attendus

10. Le vaste processus de consultation a permis de retenir les domaines thématiques suivants : 1) **l'intégration régionale grâce aux échanges et à l'investissement et la résilience des chaînes de valeur** ; 2) **la mobilisation des ressources à l'appui de la transformation économique** ; 3) **le développement du capital humain et la transition verte au service d'une croissance durable** ; et 4) **un pilier transversal sur le développement des statistiques et des données**.
11. La collaboration dans ces domaines reposera sur une approche progressive. La coopération entre l'UA et l'OCDE constituera un élément central de cette approche, qui comprendra un dialogue à haut niveau sur les politiques et des activités de collaboration technique, ainsi qu'une participation à certains organes. Les comités de substance de l'OCDE seront invités à envisager d'inviter l'UA à participer à leurs réunions et à celles de leurs organes subsidiaires, conformément au Règlement de procédure de l'Organisation. Le pilier continental devrait être encore renforcé par l'établissement de partenariats avec le **Secrétariat de la ZLECAf, l'AUDA-NEPAD et le MAEP**, en fonction de l'intérêt exprimé par ces institutions. La présente note propose également d'instaurer une collaboration spécifique au niveau régional avec trois communautés économiques régionales (la **CEDEAO**, le **COMESA** et la **SADC**), à titre de projet pilote visant à accroître les retombées du Partenariat à l'échelle du continent et à faciliter la diffusion des normes de l'OCDE dans l'ensemble des régions et pays africains.

Intégration régionale grâce aux échanges, à l'investissement et à la résilience des chaînes de valeur

Objectifs stratégiques

12. Il sera essentiel d'accroître les échanges et l'investissement – en provenance de pays d'Afrique ou de l'extérieur – pour réaliser l'intégration régionale et assurer la croissance. L'intégration de l'Afrique au sein d'un système commercial mondial libre et ouvert favoriserait plus avant le développement durable sur l'ensemble du continent. 33 des 46 pays les moins avancés (PMA) au niveau mondial se trouvent en Afrique et sont confrontés à un déficit commercial chronique qui a été multiplié par deux et demi au cours de la dernière décennie, passant de 40 milliards de dollars en 2011 à 99 en 2020³. Accroître les débouchés commerciaux en améliorant l'accès aux marchés pour les produits des PMA, notamment grâce à un accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent, pourrait permettre aux PMA de réaliser leur potentiel, en particulier dans les secteurs qui sont essentiels pour l'emploi et les moyens de subsistance des populations, comme l'agriculture et la pêche.
13. À l'heure actuelle, l'Afrique représente moins de 3% du stock d'**investissement direct étranger (IDE)**⁴ et les **échanges intra-africains** comptent pour seulement 14% des exportations africaines totales⁵. La ZLECAf devrait entraîner une hausse des échanges intra-africains à hauteur de 15-20% d'ici à 2040⁶, offrant la possibilité aux économies

³ WTO, Least Developed Countries' Integration in Global Trade 2011-2020

⁴ Indicateurs du développement de la Banque mondiale, et CUA/OCDE, 2018.

⁵ CNUCED (2021), <https://unctad.org/news/blog-new-opportunities-accelerating-pan-african-trade>.

⁶ CEA-ONU (2020), *Economic Report on Africa 2020: Innovative Finance for Private Sector Development in Africa* *Development in Africa*, Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies, <https://uneca.org/era2020>.

africaines d'attirer des investissements à l'appui du développement des chaînes de valeur intra-africaines et du renforcement des **investissements intra-africains**. Elle peut aussi permettre à l'Afrique de se relever des conséquences de la pandémie de COVID-19 et de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience des chaînes d'approvisionnement afin de créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité.

14. L'Union africaine a fait de l'accélération de la mise en œuvre de la ZLECAf un thème de son Sommet de 2023, avec un accent particulier sur la mise en œuvre du Protocole sur les investissements et des protocoles sur la politique de concurrence et les droits de propriété intellectuelle⁷. L'adoption d'un cadre réglementaire de la concurrence efficace par chaque pays africain est en effet une condition préalable pour que les politiques commerciales et d'investissement se traduisent par une croissance plus élevée du revenu par habitant. L'OCDE et la CUA ont considérablement progressé dans la mise sur pied de l'**Observatoire OCDE-UA de l'investissement**, dont le lancement devrait intervenir en 2023 afin de contribuer à favoriser l'investissement privé et à améliorer la mobilisation des ressources intérieures pour la transformation productive et la création d'emploi. L'Observatoire contribuera également aux programmes existants de l'UA, de l'OCDE et d'autres programmes de sensibilisation, d'analyse, d'activités de développement des compétences, de dialogue politique et d'appui à la mise en œuvre des politiques au niveau des CER et des pays.
15. Le renforcement de la **résilience des chaînes de valeur régionales et mondiales** dans le cadre du programme économique des pays africains pourrait accélérer la diversification économique et l'industrialisation sur le continent et réduire la dépendance à l'égard des exportations de biens primaires et de ressources naturelles. Un développement plus solide des chaînes de valeur continentales peut également soutenir les entreprises africaines dans le renforcement de leurs capacités de production en exploitant leurs atouts et leurs spécialités. Les approches sectorielles sont également pertinentes pour atteindre des objectifs stratégiques tels que l'approvisionnement en produits pharmaceutiques, afin de faire face à des crises sanitaires imprévues, ou la production **agroalimentaire**, pour favoriser la transition vers des **systèmes agro-alimentaires durables**.
16. L'agriculture est au cœur des stratégies africaines visant à promouvoir la création d'emplois et la croissance. Les répercussions du changement climatique, de la pandémie de COVID-19 et de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine sur les prix des denrées alimentaires ont poussé les gouvernements des pays africains à privilégier encore davantage le soutien à ce secteur. L'adhésion des pays africains aux **Codes et Systèmes agricoles de l'OCDE**⁸ favoriserait considérablement l'intégration de l'Afrique dans le système commercial international et contribuerait parallèlement à la protection de l'environnement. À titre d'illustration, le COMESA utilise déjà les règles de l'OCDE relatives aux semences comme référence pour les échanges internationaux de semences entre ses États membres. L'Afrique pourrait également gagner à être intégrée dans les exercices de **suivi et d'évaluation des politiques agricoles**, qui

⁷ Ces protocoles à l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) ont été approuvés par l'Assemblée des chefs d'État de l'UA en février 2023.

⁸ Décision du Conseil portant révision des Systèmes de l'OCDE pour la certification variétale ou le contrôle des semences destinées au commerce international [[OECD/LEGAL/0308](#)] ; Décision du Conseil portant révision des Codes normalisés de l'OCDE pour les essais officiels de tracteurs agricoles et forestiers [[OECD/LEGAL/0334](#)] ; Décision du Conseil portant révision du Régime de l'OCDE pour l'application de normes internationales aux fruits et légumes [[OECD/LEGAL/0346](#)] ; Décision du Conseil établissant le système de l'OCDE pour la certification des matériels forestiers de reproduction destinés au commerce international [[OECD/LEGAL/0355](#)].

apportent des solutions stratégiques fondées sur des informations comparables sur la nature et l'ampleur du soutien apporté aux différents pays dans le but d'aider les pouvoirs publics à atteindre leurs objectifs à long terme et répondre aux défis posés par le changement climatique ainsi qu'à d'autres défis liés au système alimentaire. Une intégration plus forte de l'Afrique dans les travaux de l'OCDE sur le soutien à l'agriculture peut soutenir la mise en place de politiques à mesure de favoriser la santé des populations et profiter à l'environnement, aux revenus des agriculteurs et des pauvres.

Réalisations et organes compétents de l'OCDE et de l'UA

Renforcer et intégrer systématiquement les initiatives existantes suivantes :

- Programme OCDE pour l'investissement durable en Afrique (SIPA)
- Plateforme CUA-OCDE sur l'investissement et la transformation productive en Afrique
- Rapport phare sur les Dynamiques du développement en Afrique
- CEDEAO : Libérer l'investissement au service du développement
- Réseau Marchés émergents (EMnet)
- Programme UE-OCDE sur l'investissement en Méditerranée (Phase II)
- CUA-OCDE Forum Economique International sur l'Afrique

Initiative à venir :

- Établissement de l'Observatoire OCDE-UA de l'investissement (AfIO)
- Dialogue multilatéral pour repenser et repenser la coopération internationale et les partenariats de développement avec l'Afrique

Accent sur l'Afrique dans le cadre d'initiatives mondiales de l'OCDE :

- Initiative de l'OCDE « Chaînes mondiales de valeur, transformation de la production et développement »
- Guide FAO-OCDE sur des chaînes d'approvisionnement agricoles responsables
- Suivi et évaluation des politiques agricoles :
- Échanges en valeur ajoutée (TiVA)
- Forum mondial de l'OCDE sur la concurrence

Organes compétents de l'OCDE :

- Comité directeur du Centre de développement
- Comité de l'investissement
- Comité de l'agriculture
 - Groupe de travail mixte sur l'agriculture et l'environnement (avec le Comité des échanges)
- Comité des politiques d'environnement
 - Groupe de travail conjoint sur les échanges et l'environnement (avec le Comité des échanges)
- Comité sur les petites et moyennes entreprises (PME) et l'entrepreneuriat
- Comité de la politique de la réglementation
- Comité de la concurrence
- Comité de l'industrie, de l'innovation et de l'entrepreneuriat

Organes compétents de l'UA :

Activités de la 1^{ère} année

- Rapport phare sur les dynamiques du développement en Afrique.
- CUA-OCDE Forum Économique International sur l'Afrique
- Établissement de l'Observatoire OCDE-UA de l'investissement (AfIO)
- Rapports sur les perspectives d'investissement durable dans la SADC et la CAE identifiant les défis et opportunités au niveau régional pour attirer des investissements de qualité, en partenariat avec les organismes d'investissement respectifs au niveau des CER et impliquant des activités de dialogue public-privé.
- Cartographie de l'évolution du cadre réglementaire du commerce numérique et collecte des informations sur les obstacles existants au commerce numérique grâce à l'utilisation

de la méthodologie de l'indice de restriction du commerce des services numériques (Digital STRI) de l'OCDE.

- Réunion du Groupe de travail d'experts nationaux de l'OCDE sur les indicateurs de la science et de la technologie (NESTI) à laquelle l'UA participe à travers l'AUDA-NEPAD.

Mobilisation des ressources à l'appui de la transformation économique

Objectifs stratégiques

17. Le financement public du développement joue depuis longtemps un rôle important dans la mobilisation de ressources en faveur de l'Afrique⁹. Cependant, pour répondre aux besoins multiples liés à la transformation économique du continent, il faudrait beaucoup plus de ressources que ce que peut apporter l'aide publique au développement (APD), d'où la nécessité de mobiliser et d'aligner les ressources financières intérieures et les financements privés. L'Afrique s'efforce d'accélérer sa croissance économique pour atteindre les **objectifs de son programme de développement** d'une manière qui soit viable financièrement et durable sur le plan environnemental. Le coût de la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) en Afrique est estimé à environ 1 300 milliards USD par an¹⁰. Or, chaque année, le continent est privé de ressources importantes nécessaires à la poursuite de ses politiques en faveur d'une croissance durable en raison de l'évasion fiscale et de la fuite illicite des capitaux¹¹.
18. En 2020, le ratio impôts-PIB moyen en Afrique s'établissait à 16% en baisse de 0.3 point de pourcentage par rapport à 2019 en raison de l'impact de la pandémie de COVID-19. Le ratio impôt/PIB de l'Afrique en 2020 était inférieur à la moyenne des économies d'Asie et du Pacifique (19.1%), d'Amérique latine et des Caraïbes (21.9%) et de l'OCDE (33.5%)¹². Les flux financiers illicites représenteraient entre 50 et 80 milliards USD par an pour l'ensemble du continent. Selon le dernier Indice de perception de la corruption, l'Afrique subsaharienne continue d'occuper la dernière place du classement avec un score moyen de 32/100¹³. De plus, compte tenu de la taille du secteur informel en Afrique, de nombreuses activités économiques échappent à l'impôt.

⁹ Les statistiques préliminaires sur l'aide publique au développement (APD) en 2022 suggèrent que les flux nets d'aide bilatérale des pays du CAD vers l'Afrique se sont élevés à 34 milliards de dollars, soit une baisse de 7,4 % en termes réels par rapport à 2021. L'APD totale des donateurs officiels à l'Afrique était de 75,5 milliards de dollars, ce qui signifie qu'une grande partie de l'APD est également acheminée par le biais d'organisations multilatérales et de fournisseurs extérieurs au CAD.

¹⁰ CEA-ONU (2020), *Economic Report on Africa*

https://www.uneca.org/sites/default/files/chapterimages/CHAPTER%205_LONG-TERM%20FINANCING%20FOR%20SUSTAINABLE%20DEVELOPMENT%20IN%20AFRICA.pdf.

¹¹ 25 pays africains ont adhéré à l'accord historique sur une [solution reposant sur deux piliers pour résoudre les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie](#), laquelle réaffecte plus de 125 milliards USD de profits enregistrés par une centaine d'entreprises multinationales parmi les plus importantes et les plus rentables au monde et fixe pour la première fois un taux de base de l'impôt sur les bénéfices des sociétés de 15%, défini à l'échelle mondiale, permettant ainsi de dégager au moins 150 milliards USD de recettes supplémentaires. Les membres africains du Cadre inclusif ont exercé une influence notable sur l'accord fiscal mondial, collaborant avec le Forum sur l'administration fiscale africaine (ATAF) et le Cercle de réflexion et d'échange des dirigeants des administrations fiscales (CREDAF) en Afrique francophone.

¹² OCDE (2022), Statistiques des recettes publiques en Afrique <https://doi.org/10.1787/2617653x>.

¹³ Transparency International (2022), *Corruption Perceptions Index 2022* <https://www.transparency.org/en/cpi/2022>.

19. Une meilleure définition de l'assiette fiscale potentielle par l'amélioration des statistiques des recettes publiques ainsi que la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales sont essentielles pour contribuer à la croissance des recettes fiscales. Il importe également de lutter contre les **flux financiers illicites** liés au commerce et de s'attaquer à la dimension transnationale de la **corruption**, y compris ses facteurs, afin d'améliorer la mobilisation des ressources intérieures. De tels efforts peuvent également envoyer un signal fort en montrant que l'Afrique met en œuvre des normes de bonne gouvernance en matière économique et prend les mesures nécessaires pour accroître son attractivité en mettant en place des cadres réglementaires solides, ce qui pourrait améliorer son accès à des capitaux assortis de conditions plus favorables pour la conduite de projets de grande envergure, y compris au moyen de crédits à l'exportation. L'OCDE pourrait faciliter un exercice de dialogue sur les **crédits à l'exportation** entre les parties prenantes concernées au service d'une meilleure compréhension mutuelle et d'une plus grande convergence.
20. **L'amélioration des systèmes fiscaux par la mise en place de réformes judicieuses en matière de politique fiscale** serait bénéfique pour accroître la mobilisation des ressources intérieures et la croissance économique tout en renforçant la redevabilité des institutions publiques à l'égard des citoyens. Les États africains intéressés pourraient bénéficier d'un soutien au renforcement de leurs capacités et au développement de leurs institutions en vue d'élaborer des règles et règlements pour les administrations publiques et d'assurer le suivi de leurs performances. Cet objectif pourrait notamment être atteint en renforçant la participation des pays africains au **Forum sur l'administration fiscale (FTA)**, où les parties prenantes examinent les tendances mondiales et de nouvelles pistes pour améliorer l'équité, l'efficacité et l'efficacité des administrations fiscales. Par ailleurs, une meilleure prise en compte des pays africains dans les publications et analyses de l'OCDE, par exemple le rapport intitulé **Réformes des politiques fiscales**, fournirait aux décideurs des informations comparatives sur les réformes fiscales engagées par divers pays, Membres et non Membres de l'OCDE.

Réalisations et organes compétents de l'OCDE et de l'UA

Renforcer les initiatives existantes suivantes :

- Initiative Afrique du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales et partenaires régionaux en Afrique
- Programme d'appui à la transition fiscale en Afrique de l'Ouest
- Statistiques des recettes publiques en Afrique
- Boîte à outils pour l'application de la TVA aux échanges numériques en Afrique
- Initiative conjointe OCDE/BAfD pour soutenir l'intégrité dans les affaires et la lutte contre la corruption en Afrique

Accent sur l'Afrique dans le cadre d'initiatives mondiales de l'OCDE :

- Inspecteurs des impôts sans frontières
- Initiative de l'OCDE pour la transparence de la dette
- Académie internationale de l'OCDE pour les enquêtes en matière de délinquance fiscale et financière
- OCDE Auditors Alliance
- OCDE Spending Better Framework
- Aide publique au développement (APD) et Soutien public total au développement durable (TOSSD)
- Facilité INFF (Cadres de financement nationaux intégrés) (initiative conjointe Département des affaires économiques et

Organes compétents de l'OCDE :

- Comité directeur du Centre de développement
- Comité des affaires fiscales
 - Projet sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéficiaires (BEPS)
 - Forum sur l'administration fiscale (FTA)
 - Groupe d'action sur les délits à caractère fiscal et autres délits
 - Groupe de travail n° 10 sur l'échange de renseignements et la discipline fiscale
 - Groupe de travail n° 2 sur l'analyse des politiques et les statistiques fiscales
- Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales
- Comité des marchés financiers
 - Groupe de réflexion conjoint sur les investisseurs institutionnels et le financement de longue durée (GRCIIFLD) (conjoint avec le Comité des assurances et des pensions privées)
 - Groupe de travail sur la gestion de la dette (WPDM)
- Comité d'aide au développement
 - Réseau du CAD sur la gouvernance (GovNet)
 - Réseau du CAD sur la gouvernance

<p>sociales des Nations Unies [DAES-ONU], PNUD et OCDE)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Financement du développement durable et financement mixte 	<p>(Environet)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Groupe de travail du CAD sur les statistiques du financement du développement (GT-STAT) • Comité de la gouvernance publique et ses organes subsidiaires • Comité des hauts responsables du budget <p>Organes compétents de l'UA :</p>
---	---

Activités de la 1^{ère} année

- Statistiques des recettes publiques en Afrique – rapport annuel.
- Réunion annuelle du Forum global de l’initiative Afrique.
- Rapport annuel sur la transparence fiscale en Afrique.
- Conférence mondiale sur l'avenir de la fiscalité des ressources organisé par l'ATAF et le Forum intergouvernemental sur les mines, les minéraux, les métaux et le développement durable (IGF).
- Conférence du réseau panafricain sur la lutte contre les flux financiers illicites en Afrique – 2024.
- Atelier sur les statistiques des revenus organisé conjointement par la CUA, l'ATAF et l'OCDE – 2023.
- Rapport pour le G7 : Fiscalité internationale et Afrique - Défis et opportunités pour les pays africains.
- Réunions du groupe TOSSD Friends of Africa – 2023 et 2024.

Développement du capital humain et transition verte juste au service d'une croissance durable

Objectifs stratégiques

21. Depuis 2009, la population non scolarisée en Afrique subsaharienne s’est accrue de 20 millions de personnes pour atteindre un total de 98 millions de personnes en 2021, et le continent aurait besoin de 17 millions d’enseignants supplémentaires pour faire face à la demande. L’Afrique vise l’objectif d’une **éducation et d’un enseignement de qualité** et s’efforce de mettre en place des systèmes éducatifs qui permettent d’atteindre les niveaux de connaissance, de technologie et d’innovation requis pour parvenir à un développement durable. Il s’agit notamment de **renforcer les compétences dans le domaine des technologies de l’information et de la communication (TIC)** et d’assurer la **transformation numérique de l’éducation**, dans un contexte où la ZLECAf devrait permettre de réaliser l’immense potentiel de l’économie numérique, lequel devrait représenter, d’après les estimations, 180 milliards USD à l’horizon 2030¹⁴. La création de voies sûres, régulières et ordonnées pour la mobilité humaine peut jouer un rôle déterminant pour garantir que les bonnes compétences soient acquises et adaptées aux marchés du travail africains afin de tirer parti du processus d’intégration continentale. L’intégration systématique d’outils de l’OCDE comme le **Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA)** et l’**Enquête internationale sur**

¹⁴ SFI (2020), *Tapping Africa’s \$180 billion opportunity*

https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/news_ext_content/ifc_external_corporate_site/news+and+events/news/insights/internet-economy-africa.

l'enseignement et l'apprentissage (TALIS) pourrait largement concourir à la réalisation des objectifs fixés par la CUA.

22. Les inégalités de genre persistent sur l'ensemble du continent et le taux de filles non scolarisées est de 4.2% plus élevé que celui des garçons¹⁵. En outre, les femmes africaines sont touchées de manière disproportionnée par la pauvreté et la pandémie ainsi que les effets croissants du changement climatique viennent encore accentuer les **inégalités de genre**. Au cours des dix dernières années, les pays africains ont déployé des efforts considérables pour réduire les disparités entre les genres¹⁶. Toutefois, les progrès accomplis dans certains domaines ne se sont pas traduits par une amélioration de l'égalité des genres dans l'ensemble des domaines, et la promotion de l'autonomisation économique des femmes et de leur participation à la vie publique reste un objectif central du programme de travail de la CUA. L'Afrique est aussi le continent le plus jeune du monde, avec 70% de sa population âgée de moins de 30 ans¹⁷. Un nombre aussi élevé de jeunes est une opportunité pour la croissance du continent, mais seulement si ces nouvelles générations sont pleinement inclus dans les processus décisionnels. La CUA a élaboré plusieurs politiques et programmes de développement de la jeunesse au niveau continental visant à réaliser le potentiel de son dividende démographique. Le partenariat pourrait tirer parti du Projet Horizontal de l'OCDE « Un avenir meilleur pour les jeunes dans les sociétés vieillissantes », qui se concentre sur des stratégies visant à améliorer les actions pour la jeunesse dans plusieurs domaines, y compris l'emploi, l'entrepreneuriat, l'éducation et les politiques sociales, ainsi que l'engagement civique et la gouvernance publique. En outre, le partenariat soutiendra les travaux en cours menés par la CUA, ainsi que par les institutions régionales et les pays africains, visant à favoriser l'autonomisation économique des femmes et des jeunes, notamment en renforçant les capacités des femmes et des jeunes entrepreneurs et en encourageant la formalisation des PME.
23. Les pays africains et les institutions du continent accordent une grande importance au respect, par les entreprises et les acteurs du monde des affaires, des normes relatives à la **conduite responsable des entreprises**, en particulier dans les secteurs à haut risque tels que le secteur pétrolier et gazier, le secteur minier et celui de la construction. Étant donné que la **conformité avec les mesures de protection et les mécanismes de redevabilité** est perçue comme un facteur essentiel pour garantir le respect des droits humains et améliorer le développement social, les institutions africaines cherchent à obtenir un soutien pour s'acquitter de leur responsabilité et assurer l'accès à des voies de recours pour les victimes¹⁸.
24. Assurer la **résilience climatique** et une **transition verte juste** peut avoir certes des coûts à court terme mais aussi des retombées positives sur les dynamiques économique et

¹⁵ UNESCO (2022), Factsheet 62/Policy Paper 48 <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000382577>.

¹⁶ Banque mondiale (2023), *Women, Business and the Law* <https://openknowledge.worldbank.org/server/api/core/bitstreams/105265e8-311a-4b39-a71b-e455a86dd0ba/content>.

¹⁷ NU (2022) Bureau du Haut Représentant des Nations unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement <https://www.un.org/ohrlls/news/young-people%E2%80%99s-potential-key-africa%E2%80%99s-sustainable-development>.

¹⁸ Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales [[OECD/LEGAL/0144](https://www.oecd.org/fr/legislation/2011/0144/)] sont la première norme internationale à intégrer le respect des droits humains parmi les responsabilités incombant aux entreprises ainsi que le premier instrument international sur la responsabilité des entreprises à recommander d'incorporer le devoir de diligence fondé sur les risques dans tous les domaines où les activités des entreprises se recoupent avec la vie de la société.

sociale de l'Afrique. Parce qu'ils accentuent les vulnérabilités existantes, les chocs climatiques entraîneront probablement un recul à long terme sur le plan du développement humain, notamment en aggravant les inégalités fondées sur le genre. Le changement climatique freine la croissance économique des pays africains et a entraîné des pertes annuelles moyennes de croissance du PIB par habitant comprises entre 5 et 15 % sur la période 1986-2015¹⁹. L'urbanisation rapide et les importants déficits en matière d'infrastructures qui caractérisent les pays africains leur offrent la possibilité de bâtir des infrastructures bas carbone résilientes au climat à l'appui de la transition énergétique verte. Un des défis consiste à déterminer les possibilités d'investissement à l'appui du financement climatique et à faire en sorte que celui-ci soit additionnel au financement du développement²⁰. La CUA s'emploie à favoriser l'exercice de la redevabilité par l'alignement des plans nationaux d'investissement et des politiques dans les domaines de l'agriculture et de l'environnement sur les objectifs de l'Agenda 2063 et les ODD. Développer un travail conjoint sur le changement climatique pourrait être mutuellement bénéfique, par exemple pour relever les défis liés à la pénurie d'eau, évaluer les tendances à long terme des impacts du changement climatique sur les pays africains pour limiter les pertes et les dommages et organiser des dialogues politiques sur le renforcement de la résilience climatique et soutenir une transition verte juste en Afrique.

25. Le changement climatique perturbe également les moyens de subsistance et oblige de nombreuses personnes à quitter leur foyer pour aller vivre dans d'autres parties du pays ou dans d'autres pays. L'intégration du déplacement forcé dans les plans nationaux d'adaptation est cruciale, tout comme la création de parcours de mobilité humaine pour de nouvelles compétences vertes, adaptées à des modèles économiques plus verts, tels que les partenariats pour la mobilité des compétences. L'OCDE pourrait appuyer la CUA dans la mise en place des mécanismes efficaces pour assurer le suivi de la mise en œuvre de stratégies et de réformes et rendre compte des progrès. **Le Collaboratif de Paris sur la budgétisation verte de l'OCDE** fournit une plate-forme permettant aux gouvernements d'introduire des mécanismes de suivi et de rapport sur les recettes, les dépenses et les subventions publiques afin d'améliorer la résilience climatique. L'OCDE pourrait également diffuser ses orientations stratégiques et ses bonnes pratiques pour soutenir la mise en œuvre du Plan d'action de l'Union africaine pour la relance verte 2021-2027, qui se concentre sur des piliers essentiels comme l'accès aux financements, la transition vers des énergies propres et une transition juste, l'adaptation au changement climatique et les solutions fondées sur la nature, l'agriculture résiliente et les villes vertes. Par ailleurs, en favorisant la participation des pays africains au **Forum inclusif sur les approches d'atténuation des émissions de carbone (FIAAEC)**, l'OCDE pourrait contribuer à la réalisation de leurs objectifs en faveur de politiques d'atténuation adaptées au contexte par le partage de données et d'informations, un apprentissage mutuel fondé sur des données probantes et un dialogue multilatéral sur un pied d'égalité.

¹⁹ BAfD (2022), Perspectives économiques en Afrique 2022

<https://www.afdb.org/fr/documents/perspectives-economiques-en-afrique-de-lest-2022>.

²⁰ Le rapport de l'OCDE intitulé [Investir dans le climat, investir dans la croissance](#) (OCDE, 2017), produit à la demande du G20, montre que les pays peuvent parvenir à une croissance économique forte et inclusive tout en réorientant leur économie vers des trajectoires de développement faiblement émettrices en gaz à effet de serre et fortement résilientes face aux effets du changement climatique.

Réalisations et organes compétents de l'OCDE et de l'UA

Renforcer les initiatives existantes suivantes :

- Programme de mise en œuvre du Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais
- Travaux de l'OCDE avec le MAEP sur la cohérence des politiques afin de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 en Afrique
- Initiative sur le Gouvernement ouvert
- Forum MENA-OCDE pour l'autonomisation économique des femmes (WEEF)
- Réseau MENA-OCDE pour l'autonomisation des jeunes

Accent sur l'Afrique dans le cadre d'initiatives mondiales de l'OCDE :

- Initiative de l'OCDE sur la confiance dans les entreprises (*Trust in Business Initiative*, TIB)
- Programme international pour l'action sur le climat (IPAC)
- Forum mondial de l'OCDE sur l'environnement
- Table ronde sur le financement de l'eau en Afrique
- Collaboratif de Paris sur la budgétisation verte
- Dialogue sur les politiques de développement axé sur les ressources naturelles (PD-NR) y compris la mise en œuvre du cadre équitable et du financement pour les pays à vocation extractive en transition (EFFECT)
- Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA)
- Enquête internationale sur l'enseignement et l'acquisition de connaissances (TALIS)
- Initiative de l'OCDE pour la parité
- Social Institutions and Gender Index (SIGI)
- Autonomisation des jeunes et justice intergénérationnelle
- Travaux de l'OCDE sur la coopération triangulaire en Afrique et sur le climat
- Travaux de l'OCDE sur les carrières scientifiques et de recherche
- Forum mondial de l'OCDE sur la technologie
- Développement en transition
- Dialogue politique sur la migration et le développement (PDMD)
- Projet Horizontal de l'OCDE « Un avenir meilleur pour les jeunes dans les sociétés vieillissantes »

Organes compétents de l'OCDE :

- Comité directeur du Centre de développement
- Comité de l'investissement
 - Groupe de travail sur la conduite responsable des entreprises (GTCRE)
- Comité des politiques d'environnement et ses organes subsidiaires
- Comité de la gouvernance publique et ses organes subsidiaires
- Comité des politiques d'éducation
 - Comité directeur de PISA
 - Comité directeur de TALIS
- Comité d'aide au développement
 - Réseau du CAD sur l'égalité hommes-femmes (GENDERNET)
 - Réseau du CAD sur la gouvernance (Environet)
- Comité de l'emploi, du travail et des affaires sociales
 - Groupe de travail sur la politique sociale
- Comité de la santé
- Comité des affaires fiscales, Comité des politiques d'environnement, Comité de la politique économique
 - Forum inclusif sur les approches d'atténuation des émissions de carbone (FIAAEC)
- Comité de la politique scientifique et technologique
- Comité de la politique de l'économie numérique
- Comité de l'industrie, de l'innovation et de l'entrepreneuriat

Organes compétents de l'UA :

Activité de la 1^{ère} année

- Activités dans le cadre du Programme de l'OCDE sur la mise en œuvre de chaînes d'approvisionnement responsables en minerais, notamment :
 - a) Promouvoir des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais dans les zones de conflit et à haut risque.
 - b) Création et soutien de RMG multipartites dans les chaînes d'approvisionnement en minerai d'or en Afrique de l'Ouest.
 - c) Promotion des chaînes de valeur responsables de l'étain, du tungstène, du tantale, de l'or, du cobalt, du cuivre et du lithium.
- Évaluation des besoins en capacités et renforcement des capacités en vue de la participation au cycle PISA 2025 avec l'Égypte (également dans le programme PISA Lead Analyst), le Ghana (également dans le programme PISA Lead Analyst) et le Kenya (également dans le programme PISA Lead Analyst) - publication de rapports sur évaluation des besoins en capacités.
- Activités dans le cadre du projet conjoint OCDE-MAEP sur la cohérence des politiques pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et de l'Agenda 2063 en Afrique.
- Social Institutions and Gender Index (SIGI) rapport.

- Analyse des politiques sur la coopération triangulaire en Afrique dans le cadre du nouveau rapport sur la perspective globale de la coopération triangulaire.
- Forum mondial de l'OCDE sur l'environnement axé sur l'Afrique.
- Dialogue politique annuel sur la migration et le développement (PDMD) axé sur l'Afrique.

Développement des statistiques et des données

Objectifs stratégiques

26. Un **pilier transversal** sur le **développement des statistiques et des données**, destiné à produire des analyses comparables et à élaborer des politiques publiques efficaces, sera systématiquement intégré dans les domaines d'action susmentionnés. Dans le cadre des trois domaines thématiques, le Partenariat travaillera au renforcement des capacités en matière de production et diffusion des données et promouvra la convergence vers les normes statistiques internationales et de l'OCDE. Cela contribuera également à favoriser **l'intégration dans les travaux statistiques de l'OCDE**.
27. Ces activités mettraient à profit les collaborations déjà en place au niveau continental. L'OCDE pourrait aussi faciliter la coopération dans le cadre du **Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21)**, dont le Secrétariat est hébergé par la Direction des Statistiques de l'OCDE. En particulier, le *Statistical Capacity Monitor* pourrait être mis à profit pour accompagner les pays africains dans le renforcement de leurs capacités statistiques en suivant leurs progrès vers des systèmes statistiques nationaux efficaces.

Réalisations et organes compétents de l'OCDE et de l'UA

Renforcement des systèmes statistiques africains, production de données de qualité et utilisation des données

Organes compétents de l'OCDE :

- Comité des statistiques et de la politique statistique et ses organes subsidiaires
-

Activité de la 1^{ère} année

- Ateliers régionaux de formation sur les Directives pour la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS).
 - Formation régionale pour les cadres supérieurs du bureau national des statistiques.
 - Suivi du financement des statistiques par le biais du budget national – rapport annuel continental.
 - Formation des cadres intermédiaires du bureau national des statistiques dans certains pays : Burkina Faso, Lesotho, Libéria et Sierra Leone.
 - Formation des journalistes et des statisticiens sur la stratégie de communication des données.
28. Les activités à mettre en œuvre au cours des deuxième et troisième années seront conçues sur la base des résultats de la première année de mise en œuvre. De nouveaux domaines de travail et de nouveaux livrables pourraient être envisagés, à condition que les ressources nécessaires soient mobilisées.

Aspects institutionnels

29. La pierre angulaire du Partenariat Afrique-OCDE sera la collaboration entre l'OCDE et l'UA. Les deux organisations sont en train de renouveler leur Protocole d'accord²¹, qui intégrera les modalités opérationnelles examinées dans le présent document et définira le mécanisme de gouvernance du Partenariat dans son ensemble.
30. La collaboration entre les deux organisations, qui sera inscrite dans le protocole d'accord renouvelé, viserait à favoriser le dialogue sur les politiques entre les deux institutions que sont l'OCDE et l'UA au moyen d'une participation régulière aux réunions de haut niveau et aux réunions des organes concernés, selon le principe de réciprocité.
31. Un **groupe de pilotage bilatérale mixte UA-OCDE** assurerait le suivi de la mise en œuvre du partenariat et se réunirait tous les six mois pour examiner les progrès accomplis et les difficultés rencontrées, ainsi que les priorités à venir en fonction de considérations stratégiques. Ce groupe de pilotage, dont la composition sera convenue d'un commun accord par la CUA et l'OCDE, décidera du programme de travail annuel du partenariat. Des représentants de CER et d'autres institutions régionales, ainsi que d'autres parties prenantes, pourront être invités à participer aux réunions, en tout ou en partie, du groupe de pilotage, en fonction de leur compétence et de leur intérêt.
32. Il serait souhaitable de mettre en place un **système de suivi et d'évaluation reposant sur des indicateurs ciblés** pour assurer une mise en œuvre efficace du partenariat. Cet outil s'inspirera des pratiques et des évaluations des programmes-pays, notamment en ce qui concerne la méthodologie utilisée pour mesurer les indicateurs qualitatifs et quantitatifs. Le système permettra de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre de chaque recommandation d'action formulée par l'OCDE à l'aide de cadres logiques.
33. Outre l'UA, six institutions continentales et régionales africaines ont fait part de leur intérêt pour l'établissement de relations structurées avec l'OCDE. Il s'agit du **Secrétariat de la ZLECAf**, de l'**AUDA-NEPAD**, du **MAEP** et de trois CER, à savoir la **CEDEAO**, le **COMESA** et la **SADC**. Dans le cadre général du Partenariat Afrique-OCDE, des accords spécifiques pourraient par conséquent fixer les modalités d'une collaboration institutionnelle et définir les domaines prioritaires de coopération, conformément au programme de travail. De tels accords permettraient de tirer parti du pouvoir fédérateur des institutions continentales et régionales pour diffuser les travaux de l'OCDE auprès des pays africains.

Tableau 1. Axes de coopération avec les organisations africaines

Organisation africaine	Axes principaux ²²
Union africaine	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement politique à haut niveau par la participation aux réunions de haut niveau, en particulier la RCM de l'OCDE et l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'UA • Dialogue sur les politiques et apprentissage mutuel par la participation de l'UA aux travaux des organes de l'OCDE et la participation de l'OCDE à ceux des organes de l'UA

²¹ Protocole d'accord entre l'Union africaine et l'OCDE 2014-2016 ; Protocole d'accord entre l'Union africaine et l'OCDE 2016-2021.

²² Conformément aux règles respectives et aux pratiques établies des organisations concernées.

	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des initiatives de collaboration existantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Dynamiques du développement en Afrique ○ Forum économique international sur l'Afrique ○ Statistiques des recettes publiques en Afrique • Nouvel Observatoire OCDE-UA de l'investissement (AfIO)
Secrétariat de la ZLECAf	<ul style="list-style-type: none"> • Investissement • Politiques de la concurrence • Échanges numériques
AUDA-NEPAD	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à profit du mécanisme AUDA-NEPAD de coordination avec les communautés économiques régionales (CER) pour améliorer la collaboration avec ces dernières • Échanges et investissement, et Infrastructures de qualité <ul style="list-style-type: none"> ○ Mise à profit et expansion du projet AUDA-ACET-OCDE sur l'accélération et l'accroissement des investissements dans des infrastructures de qualité en Afrique (ASQIIA) • Mise à profit de la collaboration instaurée avec l'AUDA autour de la promotion d'un dialogue multilatéral sur la manière de repenser la coopération internationale et les partenariats de développement avec l'Afrique, dans le cadre de l'initiative Développement en transition
MAEP ²³	<ul style="list-style-type: none"> • Coopération avec le MAEP autour du renforcement des capacités des administrations au service de la cohérence des politiques pour mettre en œuvre le Programme 2030 et l'Agenda 2063
CEDEAO	<ul style="list-style-type: none"> • Échanges et investissement • Gouvernance publique • Statistiques
COMESA	<ul style="list-style-type: none"> • Échanges et investissement • Égalité des genres • Statistiques
SADC	<ul style="list-style-type: none"> • Investissement • Capital humain • Politiques de la concurrence

34. Le Partenariat proposé tiendrait compte des approches spécifiques par pays et pourrait intégrer d'autres travaux avec certains pays en fonction de la demande et de l'intérêt mutuel. La coopération fructueuse engagée avec l'Afrique du Sud, Partenaire clé de l'OCDE, ainsi qu'avec l'Égypte et le Maroc à la faveur des programmes par pays qui leur sont consacrés serait mise à profit pour faciliter l'échange d'expériences et la diffusion des résultats et des bonnes pratiques auprès de l'ensemble des régions, de manière à inciter d'autres pays à leur emboîter le pas.

²³ Le protocole d'accord entre l'OCDE et le MAEP axé sur la gouvernance publique et d'entreprise sera signé en marge du Forum politique de haut niveau des Nations unies sur l'Agenda 2030 qui se tiendra du 10 au 19 juillet 2023.

35. Le **Comité des relations extérieures (CRE)** et le **Conseil** continueraient d'assurer un rôle de supervision et de fournir des orientations stratégiques dans le cadre de discussions fondées sur les rapports réguliers du **Secrétaire général** et de son équipe. Les organes subsidiaires contribueraient à la production des résultats spécifiques et en assureraient la supervision. La **Direction des relations mondiales et de la coopération (GRC)** assurerait la coordination globale du Partenariat, garantirait les synergies horizontales entre les directions de substance et veillerait au partage d'informations.
36. Le **Groupe informel des Amis de l'Afrique** constitué des Ambassadeurs des pays membres de l'OCDE pourrait se réunir régulièrement avec la participation des Ambassadeurs des pays africains pour discuter des orientations stratégiques et des priorités communes que le Partenariat pourrait aborder. Les représentants permanents des pays membres de l'OCDE auprès de l'UA peuvent être invités à assister aux réunions du Groupe dans le but de fournir des perspectives stratégiques et de faciliter les contacts avec les hauts fonctionnaires de l'UA.
37. Le Centre de l'OCDE à Istanbul et le Centre de l'OCDE sur la gouvernance publique à Caserte soutiendront la mise en œuvre du partenariat.
38. Des contributions volontaires (CV) seraient nécessaires pour mettre en œuvre le partenariat.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

